

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17203**

Intitulé

Technicien(ne) de réparation des ascenseurs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

AFP (Association de formation professionnelle) - CFA
(centre de formation d'apprentissage) de la ville de Tours

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'AFP-CFA Ville de Tours,
Président

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de réparation des ascenseurs est un salarié employé le plus souvent dans des entreprises liées à des grands groupes de constructeurs d'ascenseurs. Son champ d'intervention se définit autour des activités suivantes :

- Il assure sur site la réparation et la maintenance des différents organes mécaniques, électriques de l'ascenseur ;
- Il prend l'initiative de la modernisation des installations lorsqu'elle semble nécessaire ;
- Il a le souci de la finition et de la décoration ;
- Il suit sa clientèle et travaille de façon autonome en déplacement sur le secteur géographique qui lui est imparti.

Capacités attestées :

- organiser un chantier
- analyser les risques par rapport à son environnement
- appliquer les lois liées à la sécurité des ascenseurs.
- utiliser les appareils de manutention et de levage.
- lire un schéma d'ensemble et réaliser un dessin de définition.
- remplacer et contrôler les éléments constitutifs d'un ascenseur (portes palières, câbles, ensemble parachute, contrôleurs, freins...)
- informer les clients.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien de réparation des ascenseurs est un salarié employé le plus souvent par les entreprises de grands groupes de constructeurs d'ascenseurs qui ont des équipes d'installation et de maintenance dans les régions.

Technicien réparateur en ascenseur ; installateur-maintenantien/ installatrice maintenancienne en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).

Codes des fiches ROME les plus proches :

1301 : Installation et maintenance d'ascenseurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Cinq épreuves professionnelles sur les techniques de montage, réparation et de modernisation en organisme de formation 2. Soutenance d'un mémoire en lien avec la formation en entreprise.3. Deux évaluations en cours de formation en entreprise portant sur le câblage électrique et les normes de sécurité des ascenseurs existants.
4. Epreuves continues et finales portant sur des domaines généraux et techniques (connaissance du monde contemporain, mathématiques et sciences physiques, anglais, sport, dessin technique et étude de schéma)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Techniciens, cadres, responsable qualité, expert, enseignants (public et privé). (75% de professionnels)
Après un parcours de formation continue	X		Techniciens, cadres, responsable qualité, expert, enseignants (public et privé). (75% de professionnels)
En contrat de professionnalisation	X		Techniciens, cadres, responsable qualité, expert, enseignants (public et privé). (75% de professionnels)
Par candidature individuelle		X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Techniciens, cadres, responsable qualité, expert, enseignants (public et privé). (75% de professionnels)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) de réparation des ascenseurs" avec effet au 27 août 2016, jusqu'au 18 décembre 2019.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) de réparation des ascenseurs" avec effet au 13 mars 2009, jusqu'au 27 août 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1999 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 06 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 à 55 bénéficiaires du titre par an

Autres sources d'information :

<http://www.cfa-tours.net>

Lieu(x) de certification :

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DES DOUETS DE LA VILLE DE TOURS 8, allée Roger Lecotté
37100 Tours

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DES DOUETS DE LA VILLE DE TOURS 8, allée Roger Lecotté
37100 Tours

Historique de la certification :

Certification précédente : Réparateur d'ascenseur